

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : REGULARISATION CONCERNANT LA PROLONGATION DE DELAI SUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU MARCHE DE LA CLINIQUE DU SOUFFLE ET LES SAPINS

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Plateau d'Hauteville sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 2

Georges BERMOND (pouvoir à Joël BORGEOT), Marie-H. PERILLAT (pouvoir à Sébastien BEVOZ)

Membres absents excusés sans pouvoir : 1

Jacques FUMEX

Membre absent non excusé, sans pouvoir : 1

Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

25 présents, 2 pouvoirs, soit 27 votants.

M. le Maire rappelle le marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes de la Clinique du Souffle et les Sapins.

Il précise que les travaux ont dû être suspendus à plusieurs reprises du fait notamment du retard du chantier de construction de la clinique du Souffle et de dévoiements de réseau non prévisibles, mais aussi de l'épidémie de COVID, ce qui a entraîné un dépassement du délai de réalisation du marché porté dans l'acte d'engagement.

Or l'entreprise attributaire des travaux n'est pas en cause dans ces retards.

Ceci étant exposé, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non application des pénalités de retard sur le marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de chaleur de la résidence Les Sapins-Alpha 3A et de la Clinique du Souffle.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** la non application des pénalités de retard sur le marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de chaleur de la résidence Les Sapins-Alpha 3A et de la Clinique du Souffle
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire



Philippe EMIN